

Réunion du 3 octobre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis HOERLE

**N° CP/2016/443 - Développement de la représentation à Paris - 2126  
Maison de l'Alsace à Paris - Proposition de bail à conclure avec  
la société MDA Partners et de dépôt de la Marque "Maison de  
l'Alsace - Champs Elysées"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président. :

- approuve les termes du projet de bail à conclure à compter du 1er octobre 2016 avec la société MDA Partners aux fins d'exploitation des locaux de la Maison de l'Alsace à Paris en centre d'affaires, et dont copie est jointe à la présente délibération en annexe n°1 ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer ledit contrat et à y apporter le cas échéant, toutes modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- décide, conjointement avec le Département du Haut-Rhin, de déposer les marques françaises, relatives au nom, à l'image et à tout autre signe distinctif se rapportant à la « Maison de l'Alsace - Champs-Elysées », décrites en annexe n°2 ci-jointe, auprès de l'INPI dans les conditions prévues par le Code de la Propriété Intellectuelle;
- donne mandat au Département du Haut-Rhin, agissant par l'intermédiaire de son Président pour réaliser les démarches et signer tous les actes nécessaires au dépôt de ces marques auprès de l'INPI pour le compte des deux Départements ;
- approuve les termes de la convention de licence de marques à conclure avec la société MDA Partners, dont le projet est, joint en annexe n°3, définissant les conditions d'usage des marques par cette société et autorise le président à signer ladite convention.

**Non participation au vote :** Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Yves SUBLON

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161003-lmc1103944-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 10/10/16